



Attestation sur l'honneur fausse

Par **Giulia6903**, le **12/01/2013** à **11:43**

Bonjour,
je voulais savoir ce qu'il pouvait se passer, si une attestation fausse avait été rédigé par une personne a mon rencontre ?

En effet, dans une affaire en cours d'une amie, j'ai attesté d'un fait réel.
La partie adverse a alors produit une attestation, dans laquelle une personne (travaillant avec moi avant), déclare sur l'honneur que mes horaires étaient de 9h a 10h le lundi, mardi, jeudi et vendredi et que je ne travaillais pas le mercredi.

Hors, il s'avere que mes horaires étaient tout autre ! je ne travaillais qu'une demi heure le lundi, mardi, jeudi et vendredi, et 2h le mercredi.

Cette attestation étant fausse, pouvons nous espérer de la voir retirer du dossier de mon amie ? et que peut-il se passer pour la personne ayant attesté de cela, si je décide de porter plainte ?

merci de votré réponse.